

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## COMMUNE DE JAU DIGNAC LOIRAC

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE****N°65/2021**

Le Maire de la Commune de JAU DIGNAC LOIRAC,

VU le Code de la Route et notamment l'article R225,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de raccordement ENEDIS sur accotement et traversée de route au 16 chemin du Clou, à Jau Dignac Loirac, réalisés par SARL DSTPE, Chemin de Mayne de Jouan SAINT AUBIN DE MEDOC (33160), il convient de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** :Le stationnement sera interdit à tous véhicules à partir du 02 Décembre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2** : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967.

**ARTICLE 3** : La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation réglementaire sont à la charge de l'entreprise réalisant les travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié :

- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmeries de Soulac/mer
- à l'Entreprise SARL DSTPE

Fait à JAU DIGNAC LOIRAC, le 18/11/21

Christian BOURA  
Le Maire

